



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Métal Plastique F2 résine (F)
Code-Nr. 102001

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : info@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)
Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées

Résines époxydes à 2 composants - composant résine

2. Identification des dangers

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36/38

R43

N; R51/53

Phrases R

36/38

Irritant pour les yeux et la peau.

43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

Xi Irritant

N Dangereux pour l'environnement

Phrases R

36/38

Irritant pour les yeux et la peau.

43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

28

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

36/37/39

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.



61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Bisphenol-A-Epichlorhydrinharze mit durchschnittlichem Molekulargewicht < 700

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant.

3. Composition/informations sur les composants

Description

Résine epoxyde bisphénole A formulée

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
7429-90-5	231-072-3	aluminium en poudre (stabilisée)	60 - 70	F R11-15
25068-38-6	500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	20 - 32	Xi R36/38; R43; N R51-53

4. Premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

Administrer du charbon médicinal.

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

mousse

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fumée noire épaisse.

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Remarques diverses

Combustion avec importante formation de noir de fumée.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Les précautions individuelles**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage**Précautions lors de la manipulation**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conservé à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conservé dans l'emballage d'origine bien fermé.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conservé les récipients hermétiquement fermés, ouvrir et manipuler avec précaution.

Stocker à une température comprise entre 2 et 40 °C.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Protection respiratoire**

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

en cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre A/P2

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyl de caoutchouc 0,7mm; 480min

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection de la peau

Vêtement de protection à longues manches



Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement les vêtements de protection souillés.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat pâteux	Couleur gris	Odeur légèrement perceptible
-----------------------	------------------------	--

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
point d'ébullition	> 200 °C				
Température de décomposition	> 200 °C				
Point d'éclair	> 200 °C			DIN 51758	Pensky-Martens Closed Cup
Pression de vapeur	< 0,01 Pa	20 °C		DIN 51757	
Densité	2,1 g/cm ³	25 °C			
Solubilité dans l'eau		20 °C			insoluble

10. Stabilité et réactivité

Matières à éviter

Réactions avec les acides forts et les alcalis.
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone
vapeurs/gaz toxiques

11. Informations toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 5000 mg/kg	rat		
Irritation de la peau	Irritant	lapin		
Irritation des yeux	Irritant.	lapin		
Sensibilisation de la peau	sensibilisant	Cochon d'Inde		



Remarques générales

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

12. Informations écologiques

Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradation)

Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité			N'est pas dégradé facilement.

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets	Nom du déchet
07 02 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Déchets de produit : élimination, par ex. incinération.

Recommandations relatives à l'emballage

Les récipients vides peuvent être éliminés après avoir été nettoyés et conformément aux prescriptions en vigueur sur place.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY HARZ), 9, III, (E), Code de classification: M6

Transport maritime IMDG

UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BISPHENOL A EPOXY RESIN), 9, III, Marine Pollutant

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (BISPHENOL A EPOXY RESIN), 9, III

Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

15. Informations réglementaires

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %
(composants organiques volatils)



16. Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.
Listed in: EINECS; TSCA; DSL; AICS; KECI (KR); ENCS (JP).

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 11 Facilement inflammable.

R 15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.